



ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE  
**L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**  
Section du Rhône et de la Métropole de Lyon  
22 avenue Leclerc - 69007 LYON

## **PRIX DÉPARTEMENTAL DU CIVISME POUR LA JEUNESSE 2025**

### **Dossier de candidature**

Section du Rhône et Métropole de Lyon  
Président : M. Armand DELCLOS

Ce dossier est à retourner à Mme Gislaine GUILLET par mail à [gislaineguillet@hotmail.com](mailto:gislaineguillet@hotmail.com) ou par courrier au plus tard le **28 février 2025** (date de réception au siège) à :  
ANMONM  
Section du Rhône et de la Métropole de Lyon  
22 avenue Leclerc- 69007 Lyon

### **1) CONDITIONS DE CANDIDATURE**

1. Son objectif : Ce prix a pour objectif de récompenser des jeunes de moins de 18 ans qui ont fait preuve d'actes notoires tels que le courage, la solidarité, le dévouement l'altruisme et le devoir de mémoire, donnant corps à la fraternité. Les candidats ne doivent pas cependant avoir reçu un autre prix départemental.

2. Déroulement de la procédure :

a) Le dossier de candidature (formulaire au verso) est à transmettre au responsable du prix départemental du civisme avant le 28 février 2025.

b) Le responsable du prix du civisme prend alors rendez-vous avec la personne signataire du formulaire afin de :

- rappeler l'objectif du prix et le contexte de sa remise ;

- compléter si besoin les informations contenues dans le dossier.

c) La commission composée de membres de l'association étudie ensuite les dossiers qui lui sont proposés par des établissements, des mairies ou des associations.

d) Le prix est remis au cours d'une cérémonie organisée à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la section du Rhône et de la métropole de Lyon qui se déroule au début du mois de mars en présence notamment, de madame BUCCIO, préfète de la région Auvergne Rhône Alpes, de monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU inspecteur académique directeur académique des services de l'éducation nationale, de la personne ayant proposé le dossier de candidature, du chef de l'établissement scolaire fréquenté par le jeune, diverses autorités invitées pour l'occasion, ainsi que la famille du lauréat.

e) Le lauréat reçoit un diplôme, un cadeau souvenir de l'ANMONM et un chèque dont le montant est défini annuellement par le comité de section.

## **2) DOSSIER DE CANDIDATURE**

Nom et prénom du candidat : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

Activités :

- scolaires (établissement fréquenté, classe) :.....

.....

- extra-scolaires (associatives, sportives...) :.....

.....

Situation de famille des parents, nombre de frères et sœurs :

.....

.....

Adresse, téléphone des parents : .....

.....

-----  
**JUSTIFICATION DE LA CANDIDATURE** (date, lieu, faits et tout autre renseignement susceptible de justifier la candidature – Joindre tout document jugé utile) :

-----  
Nom, prénom et fonction de la personne présentant la candidature :

.....

.....

Etablissement, association, autre : .....

.....

Adresse, téléphone, mail : .....

.....

Date, signature :.....